

2023-11/001

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CALLIAN

L'an deux mille vingt-trois, le 09 novembre

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de
François CAVALLIER, Maire

Présents : François CAVALLIER, Jean-Luc ANTONINI, Jacques BERENGER,
Jean-Christophe BERTIN, Pascale AUGUET-OTTAVY, Christiane TANZI,
Pascal MONTLAHUC, Nicolas BAGNIS, Karine CACHELEUX, Timothée
KOENIG, Céline PELLISSIER, Michel REZK.

Absents excusés : Corine GUIGNON (Pouvoir à Jean-Luc ANTONINI), Sara
SUSINI (Pouvoir à Jacques BERENGER), Aurélie COURANT (Pouvoir à
Christiane TANZI), Marie MEYER (Pouvoir à Karine CACHELEUX), Sandrine
BUIRON (Pouvoir à Pascale AUGUET-OTTAVY), Cécile AUTRAN (Pouvoir à
Pascal MONTLAHUC), Philippe VERCHER (Pouvoir à François CAVALLIER)

Absents : Laurent DENIS, Isabelle DERBES, Jean-Christophe CHAUTARD

Secrétaire de séance : Pascale AUGUET-OTTAVY

12 **PRESENTS**

19 **VOTANTS**

**ABROGATION DE LA DELIBERATION N°2022-07/005 DU 20 JUILLET 2022
RELATIVE A L'INSTITUTION D'UNE TAXE FORFAITAIRE SUR LA CESSION A TITRE
ONEREUX DE TERRAINS DEVENUS CONSTRUCTIBLES
ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2023/09-001 DU 11 SEPTEMBRE
2023**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que par une délibération datée du 20 juillet 2022 il avait été autorisé à instaurer sur le territoire de la commune une taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles suivant les dispositions de l'article 26 de la loi du 13 juillet 2006 codifié à l'article 1529 du CGI.

Cette délibération entraînant plus d'inconvénients que d'avantages et ne concernant qu'un faible nombre d'administrés, Monsieur le Maire propose d'abroger cette délibération.

Le conseil oui l'exposer de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré
- **Décide** d'abroger la délibération N°2022-07/005 du 20 juillet 2022

Délibéré à Callian, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Secrétaire de séance,



A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.